



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Cayenne, le 24 février 2015

**à Monsieur le recteur de Guyane,
chancelier des universités**

Demande d'audience

Monsieur le Recteur,

La FSU Guyane sollicite une audience pour faire le point sur l'organisation et le fonctionnement des réseaux d'éducation prioritaires renforcés dans l'académie.

Postes de titulaires remplaçants sur les REP+ (T DEP) :

Ces affectations ont été modifiées après le mouvement. Manifestement ces collègues travaillent selon des modalités très variées, aucun cadrage n'ayant été communiqué. Quel type de fonctionnement est envisagé pour la rentrée 2015 ? Une mutualisation des moyens est-elle prévue ?

Allègement de service des PE affectés en REP+ :

La réglementation prévoit un allègement de service devant élèves de 18 demi-journées pour les collègues du 1er degré.

Aucune consigne claire n'ayant été envoyée aux écoles concernées, les collègues ne bénéficient pas de cet allègement. Comment pensez-vous organiser cet allègement de service dans les écoles en REP+ avant la fin de l'année ?

Comment envisagez-vous la mise en place de cet allègement de temps/élèves pour les PE qui seront affectés dans les écoles des 18 REP+ à la rentrée 2015 alors que le nombre de remplaçants est insuffisant ?

Au niveau des SEGPA et ULIS, les collègues bénéficient de la pondération 1,1 mais les heures de cours ne sont pas toujours compensées et ce sont les élèves qui en pâtissent. Ce n'est pas normal. Quelles solutions envisagez-vous pour que les élèves en difficulté ou en situation de handicap aient le même nombre d'heures de cours que les autres élèves ?

Pondération des heures supplémentaires en collège :

Le texte initial précise que la pondération de 1,1 s'applique dans les collèges à toutes les heures devant élèves. Elle doit donc s'appliquer aux heures supplémentaires. Qu'en est-il actuellement ?

Formation des enseignants en REP+ :

Quand nos collègues pourront-ils bénéficier d'une réelle formation liée aux spécificités du travail dans ces zones ?

Dispositif « plus de maîtres que de classes » :

A ce jour, toutes les écoles en REP+ n'ont pas été dotées d'un tel dispositif. Quel bilan peut être réalisé des dispositifs déjà en place ? Ces dispositifs reposent sur des projets émanant des équipes enseignantes : sur qui repose la responsabilité de ces projets ? Qui en assure le suivi et l'évaluation ?

Qui va assurer la formation des équipes qui devront s'adapter à ces nouveaux modes de fonctionnement ?

Scolarisation des moins de 3 ans :

Compte tenu du retard de constructions scolaires dans notre département, à quelle échéance pensez-vous pouvoir scolariser tous les enfants de 2 à 6 ans ?

Dispositifs innovants :

80% de nos élèves ont pour langue maternelle une langue autre que le français. Est-il prévu des formations FLE ouvertes à l'ensemble des enseignants de l'académie ?

Un important travail de lien entre l'école et les familles est effectué par les ILM, lorsqu'ils sont présents dans les écoles. Ce dispositif sera-t-il pérennisé ?

Un travail de lien école/famille est également effectué par les enseignants et ILM des classes de proximité. Pourquoi ne pas s'appuyer sur cette expérience et développer ces dispositifs ?

Ecole Sabayo :

Cette école n'apparaît pas dans la liste publiée au BO du 14 août 2014. Le rectorat a reconnu son erreur et nous attendons que le ministère la corrige. Pourquoi, après nos multiples demandes, les barèmes des permutations n'ont pas été corrigés pour les collègues de cette école ? Quand et comment obtiendront-ils l'allègement de service prévu par la loi ? Quand et comment récupéreront-ils les indemnités qui leur sont dues ?

Coordonnateurs de réseau :

Il semble que les postes de préfets d'étude soient transformés en coordonnateurs réseau. Comment se feront les affectations sur ces nouveaux postes, sachant que les missions sont différentes ?

Assistants de prévention et de sécurité :

A ce jour aucun poste n'a été pourvu sur l'ensemble des 4 réseaux. Qu'en sera-t-il à la rentrée prochaine pour les 18 réseaux REP+ ?

Courrier adressé par les représentants des enseignants du collège Paul Jean-Louis :

Un courrier concernant l'application du texte REP + par le chef d'établissement du collège a été envoyé courant octobre. A ce jour aucune réponse n'a été donnée par le recteur à cette lettre. Quelles en sont les raisons ?

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour la FSU Guyane,
Fabienne Rochat